

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MARS 2018

Date de convocation : 19 mars 2018

Présents :

Messieurs Hubert DUFFNER, Mario GANDELIN, Bernard GAY, Jean-Yves LANNEAU, Jean-François MAILLEY, Alain MOUILLOT, Eric OUDARD, Olivier PETIT, Luc THURA.

Mesdames Claudine BOUVET, Aurélia PERRIN, Sylvie TISSERAND.

Absents excusés : Jean-Michel NOIROT (pouvoir donné à Jean-François MAILLEY), Emmanuelle GILLOT (pouvoir donné à Bernard GAY), François JOUVANCEAU

Secrétaire de séance : Sylvie TISSERAND

Le compte rendu du Conseil Municipal du 23 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

➤ Approbation des comptes administratifs 2017

Présentation du compte administratif de la commune par Bernard GAY, 1^{er} Adjoint en charge du budget.

L'excédent de fonctionnement s'élève à 135 897.79 €, l'excédent d'investissement s'élève à 102 970.23 €. Les résultats cumulés au 21/12/2017 en excédent de fonctionnement arrêtés à 667 037.35 € et en excédent d'investissement arrêté à 120 768.95 €. Le compte administratif est approuvé à l'unanimité hors présence de Monsieur le Maire.

Approbation du compte administratif budget annexe « Ancienne école » 2017 :

Présentation du compte administratif par Bernard GAY, 1^{er} Adjoint en charge du budget :

L'excédent de fonctionnement s'élève à 11 616.56 €

Déficit d'investissement arrêté à 20 577.95 €

Les résultats cumulés à fin 2017 :

- En fonctionnement à + 11 616.56 €
- En investissement à + 8 235.42 €

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité hors présence de Monsieur le Maire.

➤ Approbation des comptes de gestion 2017

Etablis par Monsieur le Trésorier Principal.

Considérant la conformité des écritures, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire statuant sur l'excédent du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion communal dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur. Le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Il en est de même pour le compte de gestion du budget ancienne école.

➤ Affectation des résultats 2017

L'excédent de fonctionnement 2017 du budget communal d'un montant de 667 037.55 sera affecté :

- au compte 1068 du budget d'investissement 2018 pour un montant de 200 000.00 €
- au compte 002 du budget de fonctionnement 2018 pour un montant de 467 037.55 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, l'affectation des résultats.

➤ Vote des taxes

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le taux des 3 taxes pour l'année 2018 à l'identique des taux 2014, 2015, 2016 et 2017.

- Taxe habitation : 8.84 %
- Taxe foncière bâti : 17.02 %

- Taxe foncière non bâti : 22.31 %

Le produit attendu pour la commune au titre des taxes 2018 s'élève à 369 203.00 €

➤ Vote des budgets primitifs 2018

Monsieur Bernard GAY présente au conseil municipal le budget primitif de la commune par ligne et Monsieur le Maire demande le vote par chapitre.

Le budget de fonctionnement 2018 est équilibré en dépenses et en recettes à 1 210 622.55 €.

Le budget d'investissement de la commune est équilibré en dépenses et en recettes à 559 778.95 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif communal 2018.

Vote du budget primitif annexe 2018 « Ancienne Ecole »

Monsieur Bernard GAY présente au conseil municipal le budget primitif 2018 budget annexe « Ancienne Ecole ».

Le budget de fonctionnement 2018 est équilibré en dépenses et recettes à 44 036.41 €

Le budget d'investissement 2018 est équilibré en dépenses et recettes à 163 218.83 €.

➤ Evolution du tableau des emplois

Suite à un changement d'avancement de grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en adjoint administratif principal 1^{ère} classe, le tableau des emplois est ainsi modifié.

➤ Urbanisme

• Demande de droit de préemption

Monsieur le Maire présente les dossiers déposés en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Vendeur	Acquéreur	Adresse du bien
PERROD Emmanuel	BINET Sylvain	98 rue du Chalet

• Demande de travaux et permis de construire

Monsieur le Maire présente les dossiers déposés en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Dossier	Nom	Objet
PC	GIRARD Sylvie	Couverture bâtiment existant
DP	SAS AIRE	Transformation d'un magasin en club restaurant
DP	BADET Cédric	Véranda
DP	DION Yoann	Clôture et portail

➤ Informations diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des points suivants :

- Fuite d'eau : Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une fuite d'eau importante après compteur sur le clapet anti-retours de la conduite d'eau de la résidence les Lilas. Les démarches sont en cours auprès du SIER et d'ECLA pour les dégrèvements.
- Vente de pain au VIVAL : suite à la circulaire préfectorale portant sur l'interdiction de vente de pain un jour par semaine, y compris dans les dépôts de pain, Monsieur STOUFF a informé la Mairie qu'il n'y aurait plus de vente de pain le mercredi.
- SICTOM : une opération de récupération des déchets d'amiante inférieurs à un demi mètre cube sera mise en place par le Sictom sur une période allant du 26 mars au 7 avril 2018.
- Bibliothèque : Monsieur le Maire propose de rénover le petit local situé près de la cabine téléphonique rue du Carouge afin de le transformer en bibliothèque libre accès. Ce dossier sera présenté à la prochaine commission bâtiment.

- Inventaire petit patrimoine : dans le cadre des nouvelles compétences, ECLA est compétent pour réaliser et valoriser le petit patrimoine bâti public, ni inscrit, ni classé aux Monuments Historiques, ayant préalablement fait l'objet d'un inventaire par le conseil municipal. Il est demandé au conseil municipal de dresser cet inventaire pour septembre prochain.
- Mini crèche : Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre adressée par une personne qui souhaiterait installer une micro-crèche privée sur Courlaoux pour les enfants de 0 à 3 ans, sur une structure d'accueil de 10 places. Ce projet est en cours d'étude par l'intéressée auprès des différents organismes.
- Monsieur le Maire communique au conseil municipal une lettre informant d'une location du Twin en vue de la création d'une boîte de nuit. Des vérifications seront effectuées auprès de la préfecture.
- Suite à une réunion avec EDF, Monsieur le Maire remet à chaque conseiller une documentation sur le compteur linky. L'installation doit débuter sur la commune à partir du mois d'octobre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

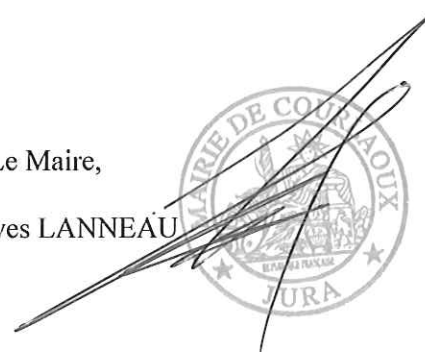
La secrétaire,

Sylvie TISSERAND



Le Maire,

Jean-Yves LANNEAU



Compte-rendu affiché le **29 MARS 2018**